

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

numéro
CM 210706_5

L'an deux mille vingt et un, le six juillet,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trente juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	21
exprimés	28
vote	
pour	22
contre	0
abstention	6

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, GALEOTE Monique, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier, FERAL Claude, SAUVIER Jean-Marc, VERDOL Marie-Laure, ALIBERT Damien, BOSCH David, BENAMMAR-KOLY Fadilha, PEDROS Isabelle, DETRY Thibault, SYZ Nathalie, KASSOUH Hamed, ENNADIFI Fatiha, GOURMELON Izïa, LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, SINÈGRE Joana

Absents avec pouvoirs :

ROCOPLAN Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle, MARRES Gilles à CROS Ludovic, PANIS Michel à ALIBERT Damien, DRUART David à KOEHLER Didier, LAUGIER Élisabeth à VERDOL Marie-Laure, RICARDO Christian à ROUQUETTE Damien, MARTIN José à LAATEB Claude,

Absents :

COUPEAU Sandrine

OBJET :	MODIFICATION N°1 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2021
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2311-3 autorisant les communes à utiliser la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (APCP) dans le but de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles :

Le vote de l'Autorisation de Programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ; les Crédits de Paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes, l'équilibre annuel s'appréciant en tenant compte des seuls Crédits de Paiement inscrits au Budget,

En outre, chaque autorisation doit faire l'objet d'une révision lorsque l'enveloppe initiale doit être réajustée à la hausse ou à la baisse et de même, les Autorisations de programme sont actualisées chaque année pour prendre en compte le rythme de consommation des Crédits de Paiement,

Enfin, chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation du 1^{er} janvier de l'exercice considéré des Autorisations de Programme votées antérieurement et de l'état des Crédits de correspondants et de même, au moment du vote du Compte Administratif, une annexe présente la situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement arrêté au 31 décembre,

VU la délibération n°MLCM_210413_13 du Conseil municipal du 13 avril 2021 relative aux APCP 2021 du Budget principal,

VU la délibération n°CM_210601_04 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 relative à l'avenant n°2 au traité de concession d'aménagement avec Territoire 34 et les modifications du programme d'actions de la concession,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme (AP) n°14 relative à la concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg afin

d'ajuster le montant de l'AP au nouveau montant l'opération et la révision du Crédit de Paiement (CP) correspondant afin d'ajuster le montant de la participation de la ville de Lodève sur les exercices 2021 et suivants, conformément à la délibération n°CM_210601_04 sus-visée.

Oui l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification de l'Autorisation de Programme (AP) n°14 relative à la concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg afin d'ajuster le montant de l'AP au nouveau montant l'opération et la révision du Crédit de Paiement (CP) correspondant afin d'ajuster le montant de la participation de la ville de Lodève sur les exercices 2021 et suivants, conformément à la délibération n°CM_210601_04 sus-visée,
- **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que les reports de crédits de paiement se feront sur les crédits de paiement de l'année n+1 automatiquement,
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** l'actualisation du tableau des APCP du budget principal pour l'année 2021 :

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé y compris N après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2021	CP ouverts au titre de l'exercice 2021	Restes à financer sur les exercices N+1 et suivants
1/ Réalisation Centre Technique Municipal - Ancienne usine Fraisse	1 176 900,00		1 176 900,00	1 098 916,07	0,00	77 983,93
2/Etude programmatique hôtel de ville	47 840,00		47 840,00	0,00	0,00	47 840,00
5/ Construction d'une halle de sport pour le collège Paul DARDE	383 385,00		383 385,00	32 000,00	143 000,00	208 385,00
6/Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une médiathèque Tranche Ferme	7 155 000,00		7 155 000,00	7 121 031,33	12 808,00	21 160,67
10/ La Bouquerie Réseau pluvial et voirie	1 675 000,00		1 675 000,00	1 602 713,02	2 618,00	69 668,98
11/ Travaux cathédrale	284 000,00		284 000,00	177 598,08	20 000,00	86 401,92
13/ Espace Santé	3 618 112,00		3 618 112,00	2 468 111,83	1 150 000,00	0,17
14/ Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	3 743 644,00	-2 610 644,00	1 133 000,00	0,00	303 000,00	830 000,00
15/ Programmation pluriannuelle Eclairage public (dont géoréférencement et module métier)	1 535 000,00		1 535 000,00	1 141 014,72	152 480,00	241 505,28
16/ Complexe André Beaumont – Projet de requalification des espaces	2 134 680,00		2 134 680,00	76 991,23	20 000,00	2 037 688,77
17/ Travaux cimetière (réfection voies et allées, reprises)	305 000,00		305 000,00	94 597,45	0,00	210 402,55
18/ Travaux groupe scolaire Prémerlet	463 800,00		463 800,00	323 958,81	94 500,00	45 341,19
19/ Projet agricole sur le site de Campeyroux	75 800,00		75 800,00	75 773,44	0,00	26,56
20/ Diagnostics amiante	40 000,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
21/ Etude et travaux de réhabilitation du site Gambetta - Réalisation d'une école de musique	580 896,00		580 896,00	4 896,00	576 000,00	0,00

N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé y compris N après révision	CP antérieurs réalisations au 01/01/2021	CP ouverts au titre de l'exercice 2021	Restes à financer sur les exercices N+1 et suivants
22/ Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	1 500 000,00		1 500 000,00		90 000,00	1 410 000,00
23/ Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	790 000,00		790 000,00		44 000,00	746 000,00
24/ Amélioration énergétique - groupes scolaires	750 000,00		750 000,00		20 000,00	730 000,00
dont école Gély	344 000,00		344 000,00		10 000,00	334 000,00
dont école Vinas	406 000,00		406 000,00		10 000,00	396 000,00
25/ Aménagement des locaux du Centre Social	495 000,00		495 000,00		166 000,00	329 000,00
TOTAUX	26 754 057,00	-2 610 644,00	24 143 413,00	14 217 601,98	2 794 406,00	7 131 405,02

- **ARTICLE 4** : DIT que la présente délibération sera transmise au service de contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
 Gaëlle LÉVÊQUE